



CIR-12
2^e édition
le 1^{er} juin 1990

Gestion du spectre

Circulaire d'information sur les radiocommunications

Révision des bandes de fréquences du service mobile maritime radiotélégraphique

Les circulaires d'information sur les radiocommunications sont publiées dans le but de renseigner activement des radiocommunications au Canada. Des modifications peuvent être effectuées sans donc conseillé aux intéressés qui veulent d'autres renseignements, de communiquer avec le plus district d'Industrie Canada. Bien que toutes les mesures possibles aient été prises pour assurer l' renseignements contenus dans la présente circulaire, il n'est pas possible de l'attester expressément plus, lesdites circulaires n'ont aucun statut légal. Toute personne intéressée peut obtenir des renseignements supplémentaires de la présente circulaire ou de toute autre circulaire d'information traitant des de n'importe quel bureau du Ministère.

Les intéressés désireux de faire parvenir leurs observations ou propositions peuvent les adresser

Industrie Canada
Direction générale de la Réglementation
des radiocommunications
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

À l'attention de la DOSP

La Conférence administrative mondiale des radiocommunications de l'Union internationale des télécomm 17 octobre 1987 à Genève a décidé de réorganiser la subdivision des bandes de fréquences de 4 000 à 27 500 changements aux bandes de fréquences qui sont attribuées exclusivement au service mobile maritime radio révisé de répartition des bandes est le 1^{er} juillet 1991. Dans la mesure où ces changements touchent les utilis renseignements ci-après peuvent servir de guide.

Fréquences à assigner aux stations radiotélégraphiques de navires utilisant les émissions manuelles ou automatiques en morse (A1AAN) dans les bandes attribuées exclusivement au service mobile maritime, comprises entre 4 et 25 MHz

REMARQUES: Le groupe 1 comprend la côte ouest du Canada et la région ouest de l'Arctique. Le gr Canada et la région est de l'Arctique.

Bandes de fréquences de travail		Bandes de fréquences d'appel	
Existante	4 188,5 - 4 219 kHz 62 fréquences espacées de 0,5 kHz	Existante	4 180 - 4 187,2 kHz 18 fréquences espacées de 0,4 kHz
Nouvelle	4 187 - 4 202 kHz 31 fréquences espacées de 0,5 kHz	Nouvelle	4 182 - 4 186,5 kHz 10 fréquences espacées de 0,5 kHz
		Groupe 1	4 182 et 4 182,5 kHz
		Voies communes	4 184 et 4 184,5 kHz
			4 185 et 4 185,5 kHz
		Groupe 3	
Existante	6 282,75 - 6 324,75 kHz 57 fréquences espacées de 0,75 kHz	Existante	6 270 - 6 280,8 kHz 18 fréquences espacées de 0,6 kHz
Nouvelle	6 285 - 6 300 kHz 31 fréquences espacées de 0,5 kHz	Nouvelle	6 276 - 6 280,5 kHz 10 fréquences espacées de 0,5 kHz
		Groupe 1	6 277 et 6 277,5 kHz
		Voies communes	6 276 et 6 276,5 kHz
			6 279 et 6 279,5 kHz
		Groupe 3	

Bandes de fréquences de travail		Bandes de fréquences d'appel	
Existante	8 377 - 8 435 kHz 117 fréquences espacées de 0,5 kHz	Existante	8 360 - 8 374,4 kHz 18 fréquences espacées de 0,5 kHz
Nouvelle	8 342 - 8 365,5 kHz 48 fréquences espacées de 0,5 kHz	Nouvelle	8 366 - 8 370,5 kHz 10 fréquences espacées de 0,5 kHz
Nouvelle	8 371 - 8 376 kHz 11 fréquences espacées de 0,5 kHz	Groupe 1	8 366 et 8 366,5 kHz
		Voies communes	8 368 et 8 369 kHz
			8 368,5 et 8 369,5 kHz
		Groupe 3	
Existante	12 565,5 - 12 651 kHz 172 fréquences espacées de 0,5 kHz	Existante	12 540 - 12 561,6 kHz 18 fréquences espacées de 1,2 kHz
Nouvelle	12 422 - 12 476,5 kHz 110 fréquences espacées de 0,5 kHz	Nouvelle	12 550 - 12 554,5 kHz 10 fréquences espacées de 0,5 kHz
			12 550 et 12 550,5 kHz
		Groupe 1	12 552 et 12 553,5 kHz
		Voies communes	12 552,5 et 12 553 kHz
		Groupe 3	
Existante	16 754 - 16 858 kHz 209 fréquences espacées de 0,5 kHz	Existante	16 720 - 16 748,8 kHz 18 fréquences espacées de 1,6 kHz
Nouvelle	16 619 - 16 683 kHz 129 fréquences espacées de 0,5 kHz	Nouvelle	16 734 - 16 738,5 kHz 10 fréquences espacées de 0,5 kHz
			16 734 et 16 734,5 kHz
		Groupe 1	16 736 et 16 738 kHz
		Voies communes	16 736,5 et 16 737 kHz
		Groupe 3	

Bandes de fréquences de travail		Bandes de fréquences d'appel	
Existante	22 250,5 - 22 309 kHz 118 fréquences espacées de 0,5 kHz	Existante	22 227 - 22 247 kHz 10 fréquences espacées de 0,5 kHz
Nouvelle	22 242 - 22 279 kHz 75 fréquences espacées de 0,5 kHz	Nouvelle	22 279,5 - 22 284 kHz 10 fréquences espacées de 0,5 kHz
		Groupe 1	22 279,5 et 22 280 kHz
		Voies communes	22 280,5 et 22 281 kHz
			22 282,5 et 22 283 kHz
		Groupe 3	
Existante	25 091,5 - 25 108,5 kHz 35 fréquences espacées de 0,5 kHz	Existante	25 070 - 25 076 kHz 3 fréquences espacées de 2,0 kHz
Nouvelle	25 161,5 - 25 171 kHz 20 fréquences espacées de 0,5 kHz	Nouvelle	25 171,5 - 25 172,5 kHz 3 fréquences espacées de 0,5 kHz
			25 171,5 kHz
		Groupe 1	25 172 kHz
		Voie commune	25 172,5 kHz
		Groupe 3	

REMARQUE : Veuillez consulter la publication de la Garde côtière canadienne intitulée *Aides radio à la navigation maritime* (ARNM) qui s'applique à la zone d'exploitation pour les fréquences spéciales d'appel.